

Assessorat du tourisme, des sports, du
commerce et des transports
Département du tourisme, des sports, du
commerce
32, Localité Autoporto
11020 Pollein AO
ITALIE

OBJET: déclaration préalable aux fins de l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d' Aoste (3^{ème} alinéa de l'article 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999).

Je soussigné(e) _____

(indiquer nom et prénom en lettres majuscules et en entier, tels qu'ils figurent sur le papier d'identité)

né(e) à _____ le _____

résident à _____ rue de _____ n° _____

Etat _____ téléphone _____

courriel _____

averti(e) des responsabilités pénales prévues par la loi en cas de présentation de fausses attestations et de déclarations mensongères, sous ma responsabilité personnelle aux seins du D.P.R. n° 445 du 28 décembre 2000

DECLARE

de vouloir pratiquer temporairement la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste, pendant la saison d'hiver 2014-2015, dans la discipline

alpine nordique snow-board telemark *(cocher la case choisie)*

dans la localité:

_____ **du** _____ **au** _____
(es. Courmayeur, Pila, ecc. ecc.) (indiquer la date de début activité) (indiquer la date de fin activité)

_____ **du** _____ **au** _____

_____ **du** _____ **au** _____

_____ **du** _____ **au** _____

_____ **du** _____ **au** _____

- être titulaire d'un titre du plus haut niveau, comprenant l'attestation de réussite à l' "Eurotest" et à l' "Eurosecurité"
- être titulaire d'un titre de plus haut niveau mais ne pas être en possession de réussite à l' "Eurotest" et à l' "Eurosecurité" et demander donc:
 - de subir les épreuves compensatoires
 - d'exercer la profession exclusivement sous la vigilance d'une école de ski autorisée
- ne pas être titulaire d'un titre du plus haut niveau et d'exercer la profession exclusivement sous la vigilance d'une école de ski autorisée

- être en possession d'un arrêté certifiant l'habilitation permanente à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste reçu par l'Assesseur régional compétent en matière de tourisme au cours de l'année_____
 - être titulaire d'une police de responsabilité civile couvrant les risques liés à des tiers dans le cadre du déroulement de mon activité valable sur le territoire italien
 - être domicilié(é) à l'adresse suivante, en Italie, aux fins de l'envoi de toute correspondance
-
-

J'annexe les pièces indiquées ci-après:

- copie de ma pièce d'identité personnelle, en cours de validité et copie du permis de séjour, le cas échéant ;
- copie du titre professionnel délivré par l'autorité compétente du Pays d'origine du moniteur ou par un organisme de formation reconnu par ladite autorité
- copie de la carte de moniteur de ski valable dans l'Etat de provenance en cours de validité au titre de la saison de référence;
- copie de la police d'assurance de responsabilité civile et attestation de couverture (reçu du paiement de la prime relative à la quote-part due, en cas d'assurance cumulative) valable sur le territoire italien au titre de la saison de référence ;
- copie de tout autre document attestant que je possède des connaissances et/ou les capacités essentielles obtenues dans le cadre d'une éventuelle formation supplémentaire et de l'expérience professionnelle conformément au quatrième alinéa de l'art. 7 bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999;
- copie de tout autre document attestant que je justifie des titres me dispensant de l'application des mesures compensatoires visée au point 8 de l'annexe à la DGR n. 2438 du 21 décembre 2012.

N.B. TOUTE DOCUMENTATION REDIGEE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ITALIEN OU LE FRANÇAIS DOIT ETRE ASSORTIE DE SA TRADUCTION EN ITALIEN OU EN FRANÇAIS.

Fait à _____, le _____

LE REQUERANT

**Information au sens de l'art. 13 du décret législatif n° 196/2003
sur le traitement des données personnelles**

En sa qualité de titulaire du traitement des données, la Région autonome Vallée d'Aoste vous informe que les données personnelles figurant dans cette demande, seront traitées par voie manuelle ou informatique dans le but exclusif de la délivrance de l'autorisation à l'exercice temporaire de la profession de moniteur de ski en Vallée d'Aoste conformément à l'art. 7bis de la loi régionale n° 44 du 31 décembre 1999. Tout refus de fournir lesdites données peut empêcher l'Administration de traiter votre dossier au sens de ladite loi. Vos données personnelles peuvent être communiquées et éventuellement diffusées, conformément à la loi et aux fins du traitement de la demande que vous avez présentée. Ledit traitement est effectué dans le respect des droits visés au chapitre I du titre II, du décret législatif n° 196/2003. Le responsable du traitement des données est le Coordinateur du Département du tourisme, sport et commerce - 32, Localité Autoporto, à Pollein Ao.